

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gibout, 14 octobre 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gibout, 14 octobre 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 octobre 1881](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Gibout](#)

Lieu de destinationMouzon (Ardennes)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméEn réponse à la lettre de Gibout du 11 octobre, Godin lui communique des renseignements sur les écoles du Famelistère : écoles libres d'une association industrielle, susceptibles d'être déclarées d'utilité publique, situées au milieu des logements de la population ; l'instituteur habite dans un des logements, paie son loyer, reçoit uniquement ses appointements mais pourrait avoir droit aux assurances mutuelles et à un pension de retraite ; les heures de classe sont de 8 à 9 h, de 10 à 1 h, de 3 à 6 h, et le jeudi après-midi est libre. Godin lui indique qu'il désierait recruter non seulement un bon professeur mais aussi une personne capable d'organiser l'institution et de lui adjoindre une institution secondaire et un pensionnat pouvant rivaliser avec l'enseignement clérical. Godin demande à Gibout de lui écrire la manière dont il conçoit l'enseignement de l'histoire ancienne, moderne ou contemporaine à des enfants de 12 à 14 ans ; il veut connaître sa situation familiale et souhaite que Gibout lui communique ses références.

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Personnes citées [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 4 p. (46r, 47r, 48v, 49r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise, Familistère
16. juil. 49

Monsieur Gisaut,

Pour répondre aux diverses questions de votre lettre du 11^{es}, je me empresse de vous informer que les Familistères sont libres, sans subvention d'aucune sorte, ni de gouvernement ni de la commune.

Peut-être y aura-t-il bien prochainement pour l'Association de demander à ce que ces sortes de services d'utilité publique. Elles dépendent, comme ces divers autres motifs, de l'indignité d'une société industrielle dans laquelle tous les services sont associés à l'industrie.

C'est au milieu des logements habités par la population que se trouvent les Ecoles. En raison de ce fait et pour éviter que les enfants qui sont toujours réunis en masses compactes près des habitations, soient un

cause de discordes. J'aimerais être dirigé et surveillé, il n'y a point à proprement parler de vacances au Familistère.

L'instabilité doit naturellement se faire dans les locaux de l'Association, mais il choisit son logement, le prend grand ou petit et paie son écot en conséquence.

Le règlement n'est pas dans toute la seule chose qu'il se paie. Mais il peut par la suite être admis dans l'Association et dans ce cas, participer aux bénéfices généraux de l'instabilité.

Il ne m'est pas possible de fixer les appointements maximums, cela dépendra de la part intelligente et active que le titulaire aura prise au développement de l'instruction de l'enfant au Familistère.

L'instabilité aurait droit, en outre, comme habitant du Familistère aux assurances mutuelles contre la maladie et à une pension de retraite s'il restait assez longtemps dans l'Association.

Les heures de classe au Familistère sont de 9 à 9 du matin; de 10^h à 1^h, et de 3^h à 6.

à après-midi de jeudi est libre

Je suis sûr que également que mon
grand désir ne serait pas seulement d'avoir un
bon professeur, mais de rencontrer un homme
capable de diriger, d'organiser une institution
sérieuse. Car il ne s'agit pas seulement
dans ma pensée de faire bien fonctionner les
classes de Fam. Lettre dans l'état où elles
sont, mais je voudrais pouvoir y joindre
une institution secondaire ou un pension-
nat, à son titre quelconque, qui put
réaliser avec l'enseignement élève de
cette école.

Pour me permettre d'apprécier dans une
certaine mesure la manière dont vous com-
prenez l'enseignement dans l'école, je vous
prie de m'écrire comment vous concevez
l'enseignement de l'histoire à des enfants
de 11 à 14 ans, tant de l'histoire ancienne et
moderne que de l'histoire contemporaine.

Enfin, me dire votre âge, de combien de
personnes se compose votre famille ?

Et me donner enfin tous les moyens
de référence en votre pouvoir. Mais

soyez convaincu que je ne prendrai
aucun renseignement sur vous
avant d'en être parfaitement d'accord
avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur,
mes civilités parfaites.

Edmond